

**Rapport sur les plans et les priorités**

**Commission civile  
d'examen et de traitement  
des plaintes relatives à la  
GRC**

**2015-2016**

---

**L'honorable Steven Blaney, C.P., député**  
Ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile

---

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par la Commission civile d'examen et de traitement des plaintes relatives à la GRC, 2015

N° de cat. PS75-1/2015F-PDF

ISSN 2368-9455

Ce document est disponible sur le site Web de la Commission civile d'examen et de traitement des plaintes relatives à la GRC au <http://www.crcc-ccetp.gc.ca>

Ce document est disponible en médias substitués sur demande.

---

---

## Table des matières

Message du président .....	1
Section I : Vue d'ensemble des dépenses de l'organisation.....	3
Profil de l'organisation.....	3
Contexte organisationnel.....	3
Dépenses prévues .....	9
Harmonisation des dépenses avec le cadre pangouvernemental .....	10
Tendances relatives aux dépenses du ministère .....	11
Budget des dépenses par crédit voté .....	11
Section II : Analyse des programmes par résultat stratégique .....	13
Résultat stratégique : Confiance du public envers la GRC .....	13
Programme : Examen civil de la conduite des membres de la GRC dans l'exercice de leurs fonctions .....	13
Services internes.....	15
Section III : Renseignements supplémentaires .....	17
État des résultats prospectif .....	17
Tableaux de renseignements supplémentaires.....	18
Dépenses fiscales et évaluations .....	18
Section IV : Coordonnées de l'organisation.....	19
Annexe : Définitions .....	21
Notes de fin de document .....	25

---



---

## Message du président

Le présent rapport donne un aperçu des plans et des priorités de la Commission civile d'examen et de traitement des plaintes relatives à la GRC (CCETP) pour l'exercice 2015-2016. La loi habilitant la nouvelle CCETP est entrée en vigueur le 28 novembre 2014.

Grâce aux nouvelles autorisations qui lui ont été conférées, la CCETP poursuivra son examen de la conduite de membres de la GRC dans le cadre de plaintes, et surveillera les changements des politiques et des pratiques de la GRC ainsi que les tendances générales à cet égard. Aussi, elle examinera stratégiquement les problèmes systémiques qui préoccupent le public et qui risquent de compromettre la réussite de cet important organisme canadien d'application de la loi. La CCETP est désormais également habilitée à mener des enquêtes et des examens conjoints et à tenir des audiences avec d'autres organismes d'examen de l'application de la loi. De plus, dans le cadre de ses nouvelles autorisations, la CCETP travaillera en étroite collaboration avec les provinces et les territoires qui utilisent les services contractuels de la GRC, et leur transmettra des rapports au sujet de plaintes du public qui visent la conduite de membres de la GRC dans leurs territoires de compétence respectifs.

Parallèlement à son nouveau mandat et à ses nouveaux pouvoirs, la CCETP a reçu un financement additionnel qui lui permettra de répondre aux exigences énoncées dans sa loi habilitante. Afin d'utiliser au mieux ces ressources, la CCETP a examiné sa structure et ses processus et a cerné plusieurs gains d'efficacité lui permettant de réduire ses coûts administratifs, d'améliorer ses processus opérationnels et d'axer la majeure partie de ses ressources sur ses principaux objectifs opérationnels. La mise en œuvre de ces changements va bon train, et on prévoit l'achèvement des modifications d'ici la fin de l'exercice 2015-2016.

J'estime qu'au fil du temps, la nouvelle Commission sera en bien meilleure posture pour réagir aux problèmes qui minent la confiance du public à l'égard de la GRC et pour contribuer, de façon significative, à l'équilibre critique entre les objectifs de la police communautaire de la GRC et les attentes du public quant aux moyens à prendre pour atteindre ces objectifs.

Le président,



---

Ian McPhail, c.r.



---

## Section I : Vue d'ensemble des dépenses de l'organisation

### Profil de l'organisation

**Ministre de tutelle :** L'honorable Steven Blaney, C.P., député

**Premier dirigeant :** Ian McPhail, c.r.

**Portefeuille ministériel :** Sécurité publique et Protection civile

**Instruments habilitants :** *Loi sur la Gendarmerie royale du Canada*

**Année d'incorporation ou de création :** 2014

### Contexte organisationnel

#### **Raison d'être et responsabilités**

La Commission civile d'examen et de traitement des plaintes relatives à la Gendarmerie royale du Canada est un organisme autonome institué par le Parlement, qui ne fait pas partie de la Gendarmerie royale du Canada (GRC). Son rôle fondamental consiste à assurer la surveillance civile de la conduite des membres de la GRC dans l'exercice de leurs fonctions, veillant ainsi à ce que la GRC rende des comptes au public. La Commission s'assure que les plaintes déposées par le public concernant la conduite de membres de la GRC sont examinées de manière équitable et objective. Elle formule des conclusions et des recommandations visant à identifier et à corriger les problèmes relatifs au maintien de l'ordre imputables à la conduite de membres de la GRC ou à des lacunes dans les politiques et les pratiques de la GRC. De plus, la Commission examine certaines activités de la GRC, rend compte aux provinces qui utilisent les services contractuels de la GRC, mène des projets de recherche, organise des activités de sensibilisation et d'éducation du public et fait appel aux services d'observateurs indépendants dans le cadre d'enquêtes sur des incidents graves mettant en cause des membres de la GRC.

#### **Résultat stratégique et architecture d'alignement des programmes**

**Résultat stratégique :** Confiance du public envers la GRC

**Programme :** Examen civil de la conduite des membres de la GRC dans l'exercice de leurs fonctions

**Services internes**

## Priorités organisationnelles

### Priorités organisationnelles pour 2015-2016

Priorité	Type <sup>1</sup>	Résultat stratégique
Renforcer le processus de traitement des plaintes	Permanente	Confiance du public envers la GRC
<b>Description</b>		
<p>Pourquoi s'agit-il d'une priorité?</p> <p>Un solide processus de traitement des plaintes reposant sur des normes de service établies renforce la crédibilité envers la Commission et la GRC. Le résultat du traitement d'une plainte, qu'elle soit déposée par une personne du public ou par le président de la Commission, est la formulation de conclusions qui cernent les lacunes et les possibilités ainsi que de recommandations de mesures correctives visant à influencer positivement la conduite des membres, les politiques et/ou les pratiques de la GRC. Une approche rigoureuse à l'égard de la formulation des conclusions et des recommandations et de leur mise en œuvre est nécessaire pour assurer un progrès continu relatif à l'application de modifications et au renforcement de la confiance du public envers la GRC. La Commission doit accroître sa capacité à mener des enquêtes indépendantes lorsqu'il le faut, à rassembler et à analyser les données pertinentes et à faire le suivi de la façon dont les recommandations sont acceptées et mises en œuvre par la GRC.</p> <p>Quels sont les plans en vue de donner suite à la priorité?</p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Évaluer et établir des normes de service en ce qui concerne les processus de traitement des plaintes et d'examen et en rendre compte publiquement.</li> <li><input type="checkbox"/> Mettre en œuvre des méthodes de prestation de services qui permettent de maximiser l'efficacité et l'efficacité du processus de réception des plaintes.</li> <li><input type="checkbox"/> Évaluer le programme de règlement rapide de la Commission compte tenu des récentes modifications législatives.</li> <li><input type="checkbox"/> Continuer de suivre les mesures prises par la GRC à l'égard des recommandations contenues dans les rapports publics, et établir un mécanisme de suivi en vue de la mise en œuvre des recommandations formulées dans les rapports sur un cas particulier.</li> <li><input type="checkbox"/> Améliorer la collecte de données, l'intégration statistique et les fonctions de recherche de la Commission.</li> </ul>		

1. Les différents types de priorités sont les suivants : priorité déjà établie – établie au cours du premier ou du deuxième exercice précédant l'exercice visé dans le rapport; priorité permanente – établie au moins trois exercices avant l'exercice visé dans le rapport; priorité nouvelle – établie au cours de l'exercice visé dans le RPP ou le RMR.



Priorité	Type	Résultat stratégique
Renforcer la capacité d'enquête de la Commission	Permanente	Confiance du public envers la GRC
<b>Description</b>		
<p>Pourquoi s'agit-il d'une priorité?</p> <p>L'indépendance des enquêtes de la police en matière de conduite policière continue de préoccuper la population canadienne. La plupart des provinces et territoires canadiens ont adopté des mesures pour assurer la tenue d'enquêtes criminelles indépendantes concernant des incidents graves mettant en cause des policiers. Il est important que les enquêtes et les évaluations portant sur la conduite policière ainsi que sur les politiques et les pratiques connexes soient réalisées de manière indépendante dans des situations appropriées, tout particulièrement lorsqu'il s'agit d'un incident auquel s'intéresse vivement le public. La capacité de la Commission à mener ses propres enquêtes lorsque les circonstances le justifient permet d'accroître, de façon efficiente, la transparence et l'indépendance du processus d'enquête sur une plainte du public. Cette mesure contribue à la perception d'impartialité de tels examens et enquêtes, et par extension, à la confiance que le public éprouve à l'égard de la GRC.</p> <p>Quels sont les plans en vue de donner suite à la priorité?</p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Réaménager les budgets de fonctionnement pour appuyer la capacité d'enquête accrue.</li> <li><input type="checkbox"/> Améliorer la formation du personnel dans les domaines des techniques d'enquête et de la gestion des cas graves.</li> <li><input type="checkbox"/> Mettre en place un système électronique de gestion des cas graves qui sera efficace et permettra d'appuyer les enquêtes.</li> </ul>		

Priorité	Type	Résultat stratégique
Instaurer des examens d'activités précises	Nouvelle	Confiance du public envers la GRC
<b>Description</b>		
<p>Pourquoi s'agit-il d'une priorité?</p> <p>Le fait de mener des examens d'activités précises de la GRC permettra d'accroître la transparence de la GRC et sa reddition de comptes à l'endroit du public. Les examens seront soutenus par une recherche indépendante et incluront des examens systémiques des politiques, des procédures et de la formation, entre autres, et les résultats seront rendus publics. Des examens d'activités précises peuvent être effectués selon un certain nombre de critères, notamment à la demande des ministres provinciaux responsables des services de police lorsque la GRC offre des services en vertu d'un contrat. Par conséquent, les examens sont susceptibles de contribuer à accroître la responsabilité de la GRC dans plusieurs domaines.</p> <p>Quels sont les plans en vue de donner suite à la priorité?</p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Consulter les intervenants.</li> <li><input type="checkbox"/> Élaborer un processus de planification complet, y compris un plan de recherche.</li> <li><input type="checkbox"/> Effectuer des examens en fonction d'une analyse des risques détaillée.</li> <li><input type="checkbox"/> Lancer le système de gestion des cas graves afin d'appuyer les examens d'activités précises.</li> </ul>		

Priorité	Type	Résultat stratégique
Améliorer les relations établies avec les gouvernements provinciaux et territoriaux ainsi que les organismes d'examen des services de police et d'autres organismes fédéraux de surveillance	Nouvelle	Confiance du public envers la GRC
<b>Description</b>		
<p>Pourquoi s'agit-il d'une priorité?</p> <p>En élaborant une stratégie de renforcement des relations et en améliorant les liens appropriés et la communication avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, la Commission établira et exercera son rôle en tant que participant actif au chapitre de l'examen civil de l'application de la loi. Le mandat élargi de la Commission l'obligera à rendre des comptes aux gouvernements provinciaux et territoriaux à l'égard de ses activités. L'établissement de relations avec les gouvernements et les organismes d'examen provinciaux sera crucial pour favoriser la remise appropriée de tels rapports et faire en sorte que leur contenu réponde aux besoins des provinces et des territoires. Ce processus permettra à la Commission d'améliorer la responsabilité et la transparence de la GRC à l'égard des provinces et des territoires qui utilisent ses services de police à forfait.</p> <p>Quels sont les plans en vue de donner suite à la priorité?</p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Rencontrer régulièrement avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, et les organismes d'examen des services de police.</li> <li><input type="checkbox"/> Renforcer la collaboration avec d'autres organismes fédéraux de surveillance.</li> <li><input type="checkbox"/> Au besoin, échanger des rapports et des renseignements touchant les activités de la Commission avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, et les organismes d'examen des services de police.</li> <li><input type="checkbox"/> Élaborer une stratégie annuelle en matière de relations gouvernementales.</li> </ul>		

Priorité	Type	Résultat stratégique
Renforcer les activités de liaison avec la collectivité et de sensibilisation du public	Permanente	Confiance du public envers la GRC
<b>Description</b>		
<p>Pourquoi s'agit-il d'une priorité?</p> <p>En améliorant la connaissance de son rôle et de ses activités, la Commission va accroître les possibilités offertes au grand public et aux intervenants communautaires d'accéder au processus de traitement des plaintes du public. À mesure que la Commission travaille à mettre en œuvre des méthodes de prestation de services qui maximisent l'efficacité et l'efficacité de la réception des plaintes, il sera essentiel de multiplier et de coordonner les contacts de la Commission avec ses partenaires, le public et les intervenants communautaires. La Commission s'assurera ainsi que les personnes qui ont besoin d'information ou qui pourraient en tirer parti puissent l'obtenir. En adoptant une telle stratégie d'engagement et en assurant la communication appropriée et ciblée de renseignements, la Commission renforcera la confiance du public envers la GRC.</p> <p>Quels sont les plans en vue de donner suite à la priorité?</p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Établir des cibles et des priorités annuelles en matière d'engagement.</li> <li><input type="checkbox"/> Cerner les intervenants et les partenaires communautaires clés et établir des stratégies d'engagement convenables et du matériel d'information à leur intention.</li> </ul>		
Priorité	Type	Résultat stratégique
S'assurer que les outils et les mesures de soutien administratif les plus efficaces et efficaces sont en place pour faciliter la transition vers le nouveau mandat.	Permanente	Confiance du public envers la GRC
<b>Description</b>		
<p>Pourquoi s'agit-il d'une priorité?</p> <p>Pour répondre aux exigences relatives à son nouveau mandat, la Commission doit s'assurer que ses ressources limitées sont utilisées de la manière la plus efficace et efficiente possible. Ses structures, outils et processus opérationnels et administratifs doivent être axés sur le soutien à la réalisation de ses priorités. À cette fin, il faut rationaliser les processus opérationnels et employer des stratégies et des technologies qui accroissent l'efficacité opérationnelle et qui réduisent le coût des services internes.</p> <p>Quels sont les plans en vue de donner suite à la priorité?</p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Poursuivre la transformation de la TI.</li> <li><input type="checkbox"/> Déployer un nouveau système de gestion des cas.</li> <li><input type="checkbox"/> Continuer à rationaliser les processus opérationnels.</li> <li><input type="checkbox"/> S'assurer que des plans de dotation sont en place pour satisfaire les exigences en matière de ressources humaines du nouveau mandat.</li> </ul>		

## Analyse des risques

### Principaux risques

Risque	Stratégie d'atténuation du risque	Lien à l'architecture d'alignement des programmes
<p><b>Mise en œuvre par la GRC des recommandations de la Commission</b></p> <p>Comme la GRC n'est pas tenue de mettre en œuvre les recommandations de la Commission, elle pourrait rejeter certaines recommandations clés.</p>	<p>La Commission continuera à suivre de manière systématique les recommandations faites à la GRC, et elle actualisera la section « Engagements de principe de la GRC en suspens » sur son site Web.</p> <p>La Commission rencontrera régulièrement les représentants de la GRC pour déterminer de quelle façon et à quel moment les recommandations seront mises en œuvre.</p>	<p>Examen civil de la conduite des membres de la GRC dans l'exercice de leurs fonctions</p>
<p><b>Réaction aux événements importants touchant les services de police</b></p> <p>La Commission n'exerce aucun contrôle sur les événements importants qui touchent la GRC et le public. De tels événements peuvent avoir des répercussions sur la charge de travail dans l'ensemble de la Commission, nuire au maintien des normes de service et causer des difficultés budgétaires.</p>	<p>La Commission a établi une entente d'approvisionnement pour les services d'enquêteurs spécialisés. Elle continuera aussi à surveiller sa charge de travail, et, au besoin, elle réaffectera des employés aux secteurs prioritaires.</p> <p>La Commission doit s'assurer qu'elle dispose des ressources voulues pour réagir de manière appropriée aux incidents qui pourraient survenir au cours de l'exercice.</p>	<p>Examen civil de la conduite des membres de la GRC dans l'exercice de leurs fonctions</p>

## Dépenses prévues

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses 2015-2016	Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018
10 011 723	10 011 723	10 005 003	10 005 003

Ressources humaines (équivalents temps plein )

2015-2016	2016-2017	2017-2018
67	67	67

Sommaire de la planification budgétaire pour les résultats stratégiques et les programmes (en dollars)

Résultat stratégique, programme et Services internes	Dépenses 2012-2013	Dépenses 2013-2014	Dépenses projetées 2014-2015	Budget principal des dépenses 2015-2016	Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018
Résultat stratégique : Confiance du public envers la GRC							
Examen civil de la conduite des membres de la GRC dans l'exercice de leurs fonctions	3 127 446	4 361 336	6 350 598	6 307 346	6 307 346	6 303 314	6 303 314
<b>Total partiel</b>	3 127 446	4 361 336	6 350 598	6 307 346	6 307 346	6 303 314	6 303 314
<b>Services internes – Total partiel</b>	4 883 555	4 428 498	3 892 301	3 704 377	3 704 377	3 701 689	3 701 689
<b>Total</b>	8 011 001	8 789 834	10 242 899	10 011 723	10 011 723	10 005 003	10 005 003

## Harmonisation des dépenses avec le cadre pangouvernemental

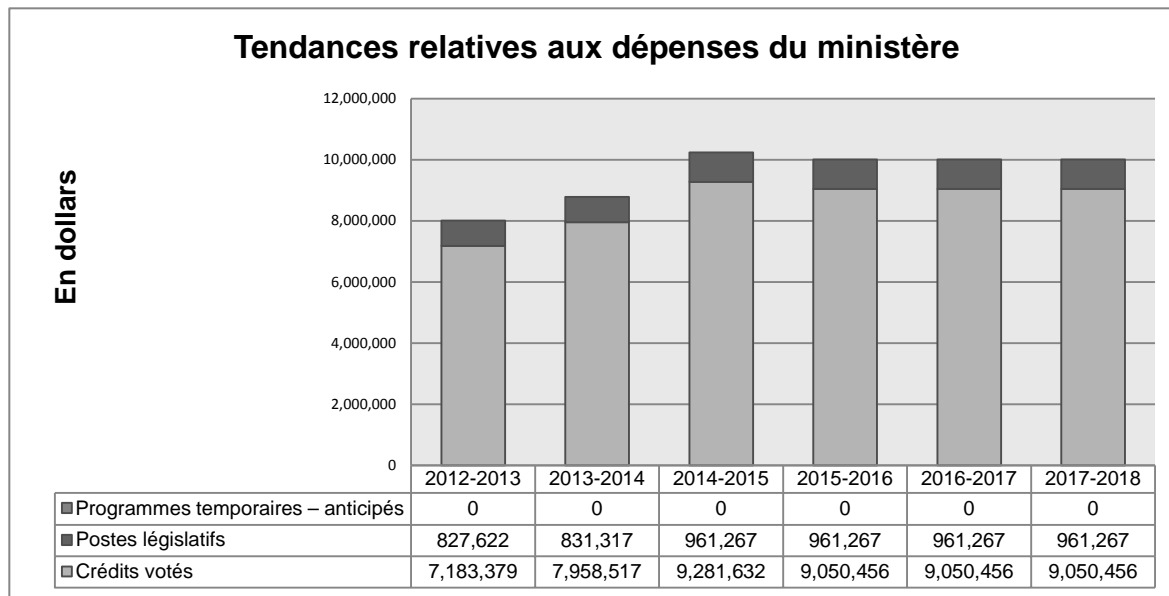
Harmonisation des dépenses prévues pour 2015-2016 avec le [cadre pangouvernemental](#)<sup>i</sup> (en dollars)

Résultat stratégique	Programme	Secteur de dépenses	Résultat du gouvernement du Canada	Dépenses prévues 2015-2016
Confiance du public envers la GRC	Examen civil de la conduite des membres de la GRC dans l'exercice de leurs fonctions	Affaires sociales	Un Canada sûr et sécuritaire	6 307 346

Total des dépenses prévues par secteur de dépenses (en dollars)

Secteur de dépenses	Total des dépenses prévues
Affaires économiques	
Affaires sociales	6 307 346 \$
Affaires internationales	
Affaires gouvernementales	

## Tendances relatives aux dépenses du ministère



La Commission a élaboré une structure organisationnelle pour la nouvelle Commission civile d'examen et de traitement des plaintes qui lui permettra de fonctionner dans les limites de ses budgets actuel et futurs. En 2015-2016, en 2016-2017 et en 2017-2018, la diminution des dépenses touchant les services internes reflète l'incidence de la mise en œuvre de mesures de compression des coûts. Celles-ci comprennent des réductions découlant de la réalisation de projets ponctuels d'amélioration des systèmes et d'économies opérationnelles grâce aux améliorations apportées aux processus et au regroupement des ressources.

### Budget des dépenses par crédit voté

Pour obtenir des renseignements au sujet des crédits de la Commission civile d'examen et de traitement des plaintes relatives à la GRC, veuillez consulter le [Budget principal des dépenses 2015-2016](#)<sup>ii</sup> sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada.





---

## Section II : Analyse des programmes par résultat stratégique

Résultat stratégique : Confiance du public envers la GRC

Programme : Examen civil de la conduite des membres de la GRC dans l'exercice de leurs fonctions

### Description

La Commission est un organisme indépendant créé par le Parlement. Son rôle consiste à effectuer un examen juste et indépendant de la conduite des membres de la GRC dans l'exercice de leurs fonctions. Pour ce faire, la Commission reçoit les plaintes du public au sujet de la conduite de membres de la GRC et surveille les enquêtes de la GRC concernant les plaintes. Si le plaignant n'est pas satisfait des conclusions de la GRC concernant sa plainte, il peut demander à la Commission d'effectuer un examen indépendant sur la conduite des membres et la manière dont la GRC a traité l'affaire. Après avoir examiné une plainte, la Commission peut conclure qu'elle est satisfaite de la manière dont la GRC a réglé la plainte ou elle peut tirer des conclusions et formuler des recommandations à l'intention du commissaire de la GRC et du ministre de la Sécurité publique à l'égard des sujets de préoccupation énoncés dans la plainte. La Commission est aussi chargée d'examiner des activités particulières de la GRC; de faire rapport aux provinces qui passent des contrats de services avec la GRC; de mener des projets de recherche, d'organiser des efforts de sensibilisation et d'éducation du public; et de faire appel aux services d'observateurs indépendants dans le cadre d'enquêtes sur des incidents graves mettant en cause des membres de la GRC.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses 2015-2016	Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018
6 307 346	6 307 346	6 303 314	6 303 314

Ressources humaines (Équivalents temps plein)

2015-2016	2016-2017	2017-2018
44	45	45

## Mesure du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
GRC : transparence et responsabilité à l'égard du public accrues	Pourcentage accru sur une période de deux ans de la confiance du public à l'égard du processus de traitement des plaintes	Augmentation de 1 %	Mars 2016
GRC : transparence et responsabilité à l'égard du public accrues	Pourcentage accru sur une période de deux ans de la mise en œuvre des recommandations acceptées	Augmentation de 1 %	Mars 2016
Responsabilité accrue envers les provinces qui utilisent les services de police contractuels de la GRC	Pourcentage accru sur une période de deux ans de la confiance des partenaires contractants à l'égard de la GRC	Augmentation de 1 %	Mars 2016

**Faits saillants de la planification**

L'exercice 2015-2016 est le premier exercice complet dans le cadre duquel la nouvelle Commission assume son mandat élargi qui comprend ses fonctions actuelles relatives au traitement des plaintes, de même que ses nouvelles autorisations de mener des enquêtes, de faire des examens et de tenir des audiences à l'égard des plaintes avec d'autres organismes d'examen de l'application de la loi, de réaliser des examens d'activités précises, de fournir des rapports plus détaillés aux provinces qui utilisent les services de police de la GRC à forfait, d'entreprendre des projets de recherche, de déployer des efforts de sensibilisation et de faire appel à des observateurs indépendants dans le cadre d'enquêtes sur des incidents graves impliquant des membres de la GRC.

En vertu du projet de loi C-42, la Commission est tenue d'établir des normes de service pour assurer le traitement rapide des plaintes du public. La Commission applique des normes de service axées sur le rendement pour chaque étape du processus de plainte et d'examen depuis 2007. Le nouveau financement permettra à la Commission de maintenir ces normes tout en remaniant les processus opérationnels et en mettant sur pied les nouveaux programmes et le soutien technique nécessaires pour s'acquitter de son mandat élargi et des responsabilités décrites dans le projet de loi C-42. La Commission a lancé un nouveau système de gestion des cas qui favorisera le suivi de chaque étape du processus de traitement et d'examen des plaintes et produira des renseignements opérationnels permettant de cerner et de combler tout retard. Le suivi des plaintes et des appels découlant du règlement initial de la plainte va renforcer la capacité des plaignants, des membres de la GRC et des Canadiennes et Canadiens d'obliger la Commission et la GRC à répondre en temps opportun aux plaintes du public.

En s'appuyant sur les objectifs énoncés dans le projet de loi C-42, la Commission s'efforcera d'accroître la confiance du public envers la GRC en améliorant sa transparence et sa reddition de comptes à l'endroit du public de même que des provinces qui utilisent ses services. L'approche stratégique adoptée par la Commission pour atteindre ce résultat est énoncée dans les plans et les priorités qui figurent dans la section I du présent rapport.

## Services internes

### Description

Groupes d'activités connexes et de ressources administrés de manière à répondre aux besoins des programmes d'une organisation, et à lui permettre de remplir ses autres obligations organisationnelles. Les services internes comprennent uniquement les activités et les ressources qui visent l'ensemble d'une organisation et non les activités et les ressources qui s'appliquent à un programme particulier. Les groupes d'activités et de ressources sont les suivants : services de gestion et de surveillance, services de communications, services juridiques internes, services de gestion des ressources humaines, services de gestion des finances, services de gestion de l'information, services de technologies de l'information, services de gestion des biens, services de gestion du matériel et les services de gestion des acquisitions.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses 2015-2016	Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018
3 704 377	3 704 377	3 701 689	3 701 689

Ressources humaines (équivalents temps plein)

2015-2016	2016-2017	2017-2018
23	22	22

### Faits saillants de la planification

En 2015-2016, la Commission poursuivra ses efforts en vue d'assurer que ses structures, outils et processus opérationnels et administratifs sont axés sur le soutien à la réalisation de ses priorités. Elle continuera à rationaliser les processus opérationnels et à employer des stratégies et des technologies qui accroissent l'efficacité opérationnelle et qui réduisent le coût des services internes.



---

## Section III : Renseignements supplémentaires

### État des résultats prospectif

L'état des résultats condensé prospectif donne un aperçu général des opérations de la Commission civile d'examen et de traitement des plaintes relatives à la GRC. Les prévisions des renseignements financiers concernant les dépenses et les recettes sont préparées selon la méthode de comptabilité d'exercice pour renforcer la responsabilisation et améliorer la transparence et la gestion financière.

Étant donné que l'état des résultats condensé prospectif est préparé selon la méthode de comptabilité d'exercice, et que les montants des dépenses projetées et des dépenses prévues présentées dans d'autres sections du RPP sont établis selon la méthode de comptabilité axée sur les dépenses, les montants diffèrent.

Un état des résultats prospectif plus détaillé et des notes afférentes, notamment un rapprochement des coûts de fonctionnement nets et des autorisations demandées, se trouve sur [le site Web de la Commission civile d'examen et de traitement des plaintes relatives à la GRC<sup>iii</sup>](#).

État des résultats condensé prospectif  
Pour l'exercice prenant fin le 31 mars  
(en dollars)

Renseignements financiers	Résultats attendus 2014-2015	Résultats prévus 2015-2016	Écart
Total des charges	11 398 411 \$	11 311 409 \$	87 002 \$
Total des revenus	-	-	-
Coût de fonctionnement net	11 398 411 \$	11 311 409 \$	87 002 \$

## Tableaux de renseignements supplémentaires

La Commission n'a pas de tableaux de renseignements supplémentaires.

### Dépenses fiscales et évaluations

Il est possible de recourir au régime fiscal pour atteindre des objectifs de la politique publique en appliquant des mesures spéciales, comme de faibles taux d'impôt, des exemptions, des déductions, des reports et des crédits. Le ministère des Finances Canada publie annuellement des estimations et des projections du coût de ces mesures dans une publication intitulée *Dépenses fiscales et évaluations*<sup>iv</sup>. Les mesures fiscales présentées dans ladite publication relèvent de la seule responsabilité du ministre des Finances.

---

## Section IV : Coordonnées de l'organisation

### **Courriel :**

Plaintes : [complaints@crcc-ccetp.gc.ca](mailto:complaints@crcc-ccetp.gc.ca)

Examens : [reviews@crcc-ccetp.gc.ca](mailto:reviews@crcc-ccetp.gc.ca)

Renseignements généraux : [org@crcc-ccetp.gc.ca](mailto:org@crcc-ccetp.gc.ca)

### **Téléphone :**

De partout au Canada : 1-800-665-6878

ATS : 1-866-432-5837

### **Télécopieur :**

604-501-4095

### **Courrier :**

C.P. 88689

Surrey BC V3W 0X1

### **Site Web :**

<http://www.crcc-ccetp.gc.ca>





---

## Annexe : Définitions

**architecture d’alignement des programmes :** Répertoire structuré de tous les programmes d’une organisation qui décrit les liens hiérarchiques entre les programmes et les liens aux résultats stratégiques auxquels ils contribuent.

**cadre pangouvernemental :** Schéma représentant la contribution financière des organisations fédérales qui dépendent de crédits parlementaires en harmonisant leurs programmes avec un ensemble de 16 secteurs de résultat pangouvernementaux de haut niveau regroupés sous 4 secteurs de dépenses.

**cible :** Niveau mesurable du rendement ou du succès qu’une organisation, un programme ou une initiative prévoit atteindre dans un délai précis. Une cible peut être quantitative ou qualitative.

**crédit :** Autorisation donnée par le Parlement d’effectuer des paiements sur le Trésor.

**dépenses budgétaires :** Les dépenses budgétaires comprennent les dépenses de fonctionnement et en capital; les paiements de transfert à d’autres ordres de gouvernement, à des organisations ou à des particuliers; et les paiements à des sociétés d’État.

**dépenses non budgétaires :** Recettes et décaissements nets au titre de prêts, de placements et d’avances, qui modifient la composition des actifs financiers du gouvernement du Canada.

**dépenses prévues :** En ce qui a trait aux rapports sur les plans et les priorités (RPP) et aux rapports ministériels sur le rendement (RMR), les dépenses prévues s’entendent des montants approuvés par le Conseil du Trésor au plus tard le 1<sup>er</sup> février. Elles peuvent donc comprendre des montants qui s’ajoutent aux dépenses prévues indiquées dans le budget principal des dépenses.

Un ministère est censé être au courant des autorisations qu’il a demandées et obtenues. La détermination des dépenses prévues relève du ministère, et ce dernier doit être en mesure de justifier les dépenses et les augmentations présentées dans son RPP et son RMR.

**équivalent temps plein :** Indicateur de la mesure dans laquelle un employé représente une année-personne complète dans le budget ministériel. L’équivalent temps plein est calculé en fonction du coefficient des heures de travail assignées et des heures normales de travail. Les heures normales de travail sont établies dans les conventions collectives.

**indicateur de rendement :** Moyen qualitatif ou quantitatif de mesurer un extrant ou un résultat en vue de déterminer le rendement d’une organisation, d’un programme, d’une politique ou d’une initiative par rapport aux résultats attendus.

**plan :** Exposé des choix stratégiques qui montre comment une organisation entend réaliser ses priorités et obtenir les résultats connexes. De façon générale, un plan explique la logique qui sous-tend les stratégies retenues et tend à mettre l'accent sur des mesures qui se traduisent par des résultats attendus.

**priorité :** Plan ou projet qu'une organisation a choisi de cibler et dont elle rendra compte au cours de la période de planification. Il s'agit de ce qui importe le plus ou qui doit être fait en premier pour appuyer la réalisation du ou des résultats stratégiques souhaités.

**production de rapports sur le rendement :** Processus de communication d'information sur le rendement fondée sur des éléments probants. La production de rapports sur le rendement appuie la prise de décisions, la responsabilisation et la transparence.

**programme :** Groupe d'intrants constitué de ressources et d'activités connexes qui est géré pour répondre à des besoins précis et pour obtenir les résultats visés, et qui est traité comme une unité budgétaire.

**programme temporisé :** Programme ayant une durée fixe et dont le financement et l'autorisation politique ne sont pas permanents. Ce programme est aussi appelé programme à durée temporaire. Lorsqu'un tel programme arrive à échéance, une décision doit être prise quant à son maintien. Dans le cas d'un renouvellement, la décision précise la portée, le niveau de financement et la durée.

**rapport ministériel sur le rendement :** Rapport traitant des réalisations concrètes d'une organisation qui dépend de crédits parlementaires au regard des plans, des priorités et des résultats attendus exposés dans le rapport sur les plans et les priorités correspondant. Ce rapport est déposé au Parlement à l'automne.

**rapport sur les plans et les priorités :** Rapport fournissant des renseignements au sujet des plans et du rendement prévu sur trois ans d'une organisation qui dépend de crédits parlementaires. Ces rapports sont déposés au Parlement chaque printemps.

**rendement :** Utilisation qu'une organisation a faite de ses ressources en vue d'obtenir ses résultats, mesure dans laquelle ces résultats se comparent à ceux que l'organisation souhaitait obtenir, et mesure dans laquelle les leçons apprises ont été cernées.

**résultat :** Conséquence externe attribuable en partie aux activités d'une organisation, d'une politique, d'un programme ou d'une initiative. Les résultats ne relèvent pas d'une organisation, d'une politique, d'un programme ou d'une initiative unique, mais ils s'inscrivent dans la sphère d'influence de l'organisation.

---

**résultat stratégique :** Avantage durable et à long terme pour les Canadiens qui est rattaché au mandat, à la vision et aux fonctions de base d'une organisation.

**résultats du gouvernement du Canada :** Ensemble de 16 objectifs de haut niveau établis pour l'ensemble du gouvernement et regroupés selon 4 secteurs de dépenses : affaires économiques, affaires sociales, affaires internationales et affaires gouvernementales.

**Structure de la gestion, des ressources et des résultats :** Cadre exhaustif comprenant l'inventaire des programmes, des ressources, des résultats, des indicateurs de rendement et de l'information de gouvernance d'une organisation. Les programmes et les résultats sont présentés d'après le lien hiérarchique qui les unit, et les résultats stratégiques auxquels ils contribuent. La Structure de la gestion, des ressources et des résultats découle de l'architecture d'alignement des programmes.



---

## Notes de fin de document

---

- i. Cadre pangouvernemental, <http://www.tbs-sct.gc.ca/ppg-cpr/frame-cadre-fra.aspx>
- ii. *Budget principal des dépenses 2015-2016*, <http://www.tbs-sct.gc.ca/ems-sgd/esp-pbc/me-bpd-fra.asp>
- iii. État des résultats prospectif, <http://www.crcc-ccetp.gc.ca/fr/tats-financiers-prospectifs>
- iv. *Dépenses fiscales et évaluations*, <http://www.fin.gc.ca/purl/taxexp-fra.asp>